



COMMUNICATION MEDIATIQUE

QUELQUES REGLES ELEMENTAIRES

Si une pollution survient sur votre commune, il y a de forte chance qu'elle n'échappe pas à la perspicacité des journalistes. Il arrive parfois que le correspondant de la presse locale soit un membre de l'équipe communale.

1) Préparez-vous à répondre. Identifiez dans votre procédure ou plan Infra Polmar qui du maire ou de ses collaborateurs parlent à la presse ; cette ou ces personnes doivent être clairement identifiées en interne et en externe. Donnez des instructions pour éviter que tout le monde s'adresse à la presse.

2) Prenez pied sur le terrain de la communication. Communiquer au plus tôt. N'attendez pas d'avoir réglé le problème ni de tout savoir.

3) La communication médiatique est un outil. Utilisez le pour faire passer vos messages à la population : règles de sécurité, fermeture de plage, ...

4) Lorsque vous communiquez (communiqué de presse, conférence de presse, interview), soyez clair, concis, précis. Une phrase par idée. Soyez simple mais pas simpliste. N'indiquez que les informations principales et les faits avérés. Evitez les hypothèses, les suppositions et les rumeurs.